

RICA

Des revenus 2020 à nouveau en baisse

En 2020, l'excédent brut d'exploitation moyen par ETP non salarié continue à baisser en Nouvelle-Aquitaine mais moins qu'au niveau national et surtout moins que l'année précédente. Le résultat courant avant impôt des viticulteurs AOP-IGP, déjà mis à mal en 2019, devient négatif. Dans ce contexte, le maraîchage, l'horticulture, l'arboriculture et dans une moindre mesure l'élevage ovin font figure d'exception.

Les conditions climatiques et sanitaires ont pesé, en 2020, sur les exploitations agricoles. L'excédent brut d'exploitation (EBE) par actif non salarié diminue de 2 %. Cette baisse est moins forte que l'année précédente, où la région Nouvelle-Aquitaine avait été durement affectée par la chute des résultats en viticulture. Au niveau national, ce recul est un peu plus marqué (- 6 %), mais

l'EBE par actif de Nouvelle-Aquitaine reste inférieur à celui de la France métropolitaine avec respectivement 46 800 euros et 52 100 euros. De même le retrait du résultat courant avant impôt (RCAI) par actif est deux fois moins fort en région Nouvelle-Aquitaine qu'en moyenne nationale. A 24 200 euros, il reste toutefois inférieur au niveau national (26 800 euros).

En 2020, les exploitations néo-aquitaines voient leurs charges d'approvisionnement reculer de 4% du fait d'une baisse des charges d'engrais et amendement (- 6 %), des produits phytosanitaires (- 5 %) et des prix de l'énergie ayant entraîné une baisse des charges de carburant (- 14 %).

Tableau 1 - Principaux indicateurs et évolutions

Orientation technico-économique	Nombre d'exploitations Univers	EBE euros	EBE par ETP non salarié		RCAI euros	RCAI par ETP non salarié	
			2020 euros	Évolution 2020/2019 %		2020 euros	Évolution 2020/2019 %
Ensemble Nouvelle-Aquitaine	45 406	62 303	46 782	- 2,3	32 212	24 187	- 5,4
Céréales oléagineux et protéagineux	8 780	39 667	35 851	- 5,6	19 941	18 023	- 5,0
Maraîchage et horticulture	2 091	62 523	45 971	20,7	37 170	27 330	40,4
Viticulture AOP et IGP	6 251	19 684	14 226	- 62,3	- 15 594	- 11 270	- 203,6
Viticulture Cognac	3 689	238 088	215 111	35,6	186 387	168 400	44,2
Fruits et autres cultures permanentes	1 102	54 978	43 636	21,6	26 517	21 046	28,0
Bovins lait	1 620	58 246	35 734	- 15,5	23 245	14 261	- 30,2
Bovins viande	8 705	44 309	33 720	- 8,3	19 477	14 823	- 18,2
Ovins	1 906	42 017	30 492	3,6	17 541	12 730	5,2
Caprins	980	53 952	43 490	- 9,7	27 373	22 065	- 18,5
Volailles	1 955	65 761	51 322	- 9,4	26 966	21 045	- 15,2
Polyculture - polyélevage	5 712	56 511	39 534	- 5,9	26 289	18 392	- 15,6
Ensemble France	289 769	71 886	52 120	- 5,8	36 951	26 791	- 10,0

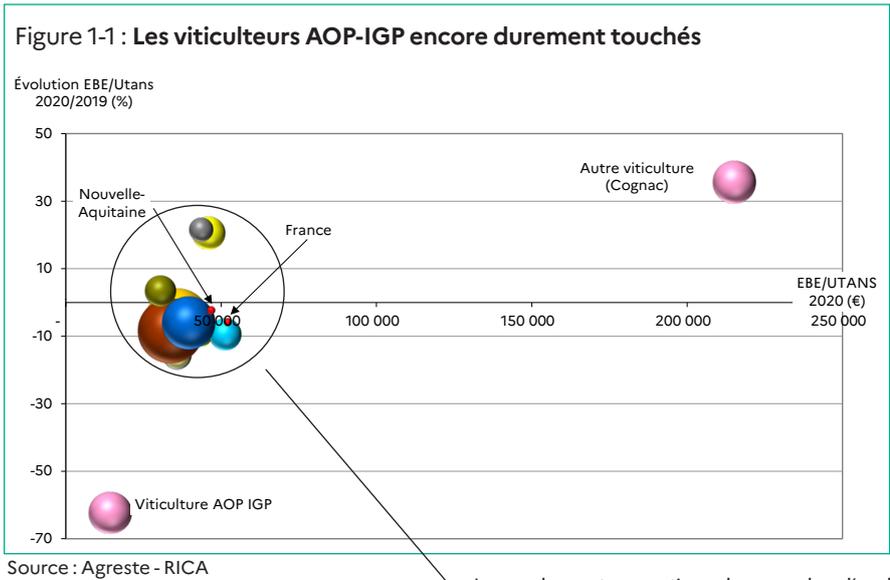
Source : Agreste - RICA

L'écart entre viticulture AOP-IGP et Cognac s'accroît

L'extension des surfaces de vin de Cognac en lien avec les autorisations de nouvelles plantations et une récolte exceptionnelle, faisant suite à une mauvaise année, expliquent la hausse de 21 % de la production de l'exercice et un EBE moyen par actif non salarié qui atteint 215 100 euros.

En vin AOP-IGP, la production de l'exercice recule de 20 %. Les exportations de vins subissent en 2020 à la fois la crise sanitaire et la surtaxe de l'administration Trump pour les vins tranquilles. Alors qu'au niveau national, les producteurs de vin AOP-IGP limitent les pertes avec un RCAI par ETP non salarié de 29 500 euros, celui des producteurs régionaux continue de s'écrouler

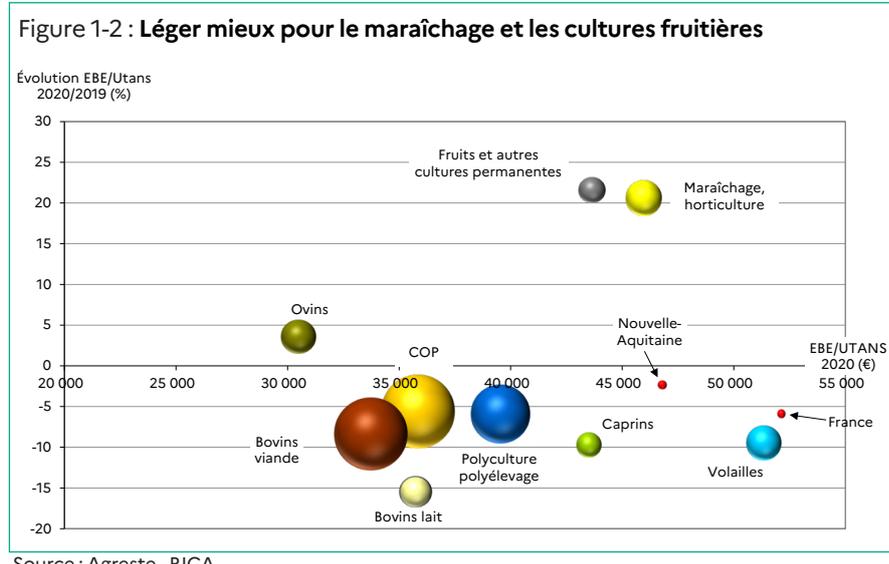
au point d'afficher une valeur négative : - 11 300 euros (4 500 euros en 2019). Le poids de l'endettement (charge de la dette par rapport à l'EBE) s'accroît, au niveau France métropole, il est de 37 %, alors qu'en Nouvelle-Aquitaine, il atteint 132 %.



Les cercles sont proportionnels au nombre d'exploitations classées dans l'Otex

Les comparaisons interannuelles sont réalisées sur un échantillon « constant » constitué d'exploitations présentes à la fois en 2019 et 2020 dans la même orientation (soit 92 % de l'échantillon 2020). Pour tenir compte de l'inflation, les évolutions 2019-2020 sont exprimées en valeurs réelles (c'est-à-dire corrigées de l'inflation). Les données 2019 ont pour cela été valorisées en euros 2020 à l'aide de l'indice des prix à la consommation (source Insee). Toutes les données sont des moyennes par exploitation.

La détermination de l'OTEX (orientation technico-économique des exploitations) et de la CDEX (classe de dimension économique des exploitations) d'une exploitation se fait à partir de données physiques : surfaces des différentes productions végétales et effectifs des différentes catégories d'animaux. À chaque hectare et à chaque tête d'animal est appliqué un coefficient, indicateur normatif de production brute standard unitaire. Ce coefficient de « PBS » (production brute standard) est établi par région, pour chaque production considérée et s'exprime en euro.



Des cours plus favorables pour les productions végétales non viticoles

Malgré une commercialisation perturbée par les périodes de confinements, le secteur des fruits et légumes a bénéficié de prix plus

soutenus du fait d'une production moindre. Les EBE par actif non-salarié en arboriculture et en maraîchage, qui étaient restés stables l'an dernier, progressent fortement en 2020 avec une hausse de 21 % en maraîchage-horticulture et de 22 % en cultures fruitières.

La très nette baisse des surfaces en céréales à paille d'hiver et des rendements décevants pour la quasi-totalité des cultures entraînent un recul des volumes produits. Ce sont les plus faibles en céréales, oléagineux et protéagineux depuis 20 ans. Toutefois, dans ce secteur aussi, cette baisse est

compensée par une augmentation des prix. La production de l'exercice recule légèrement (5 %), et l'EBE par actif non salarié de 6 %.

Le revenu des éleveurs ovins reste peu élevé mais en légère hausse

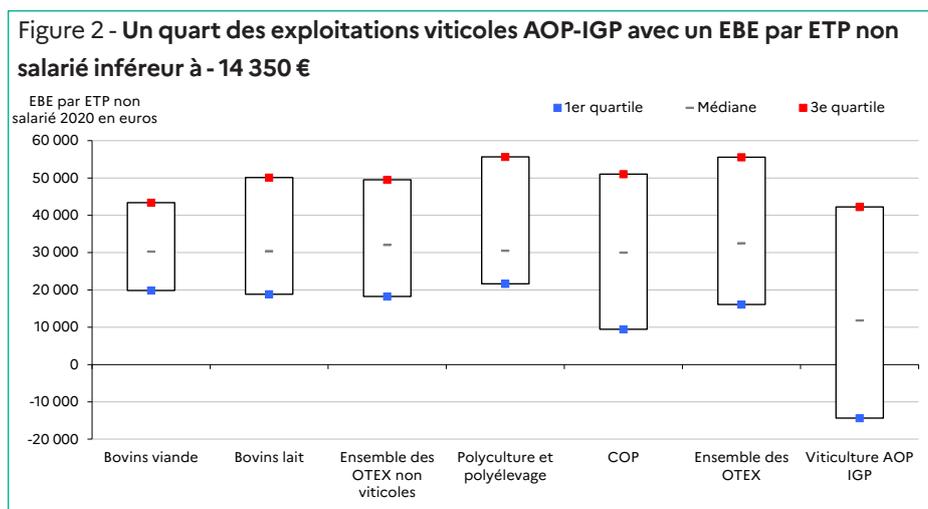
Le cheptel de vaches laitières comme le nombre d'éleveurs continuent de décroître en Nouvelle-Aquitaine. En parallèle, le prix du lait est baissé après une nette revalorisation en 2019. Dans ce contexte, les élevages laitiers régionaux voient leur valeur ajoutée chuter de 18 % alors qu'au niveau national la baisse est limitée à 2 %. L'EBE par ETP non salarié régional s'élève à 35 700 euros contre 54 780 euros au niveau national. Le cheptel régional de vaches

allaitante poursuit également sa réduction. Les éleveurs ont subi eux aussi les effets de la sécheresse et de la crise sanitaire, mais la dégradation des revenus des éleveurs de bovins viande est moins forte que celle des éleveurs laitiers. La valeur ajoutée baisse de 14 % en Nouvelle-Aquitaine (- 15 % en France). L'EBE par ETP non salarié se rétracte de 8 % pour atteindre une valeur proche du niveau national (33 700 euros en Nouvelle-Aquitaine, 34 000 euros en France). Le marché de la viande ovine a bénéficié de la moindre concurrence des importations. Les éleveurs ovins voient leur EBE rapporté au nombre d'actif non salarié progresser lentement : + 4 % en 2020. Néanmoins ce ratio reste le plus faible de toutes les OTEX non viticoles avec 30 500 euros.

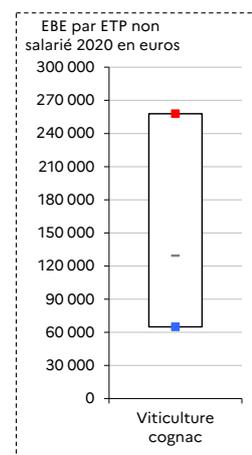
La production régionale de lait de chèvre est majoritairement destinée à l'industrie de transformation fromagère, or le confinement a perturbé ce secteur. La valeur ajoutée chute de 11 % en Nouvelle-Aquitaine (3 % au niveau national). L'EBE par ETP non salarié baisse de presque 10 %, alors qu'au niveau national, il diminue à peine.

La crise de la Covid-19 a aussi affecté la production régionale de volailles. A cela s'est ajoutée en fin d'année une nouvelle épizootie aviaire dans le Sud-Ouest (la troisième en cinq ans). Le recul de la production de l'exercice est de 4 %. L'EBE par actif non salarié baisse de 9 % pour s'établir à 51 300 euros, mais reste le plus élevé de toutes les OTEX non viticoles.

Une grande disparité de revenus entre exploitations



Source : Agreste - RICA



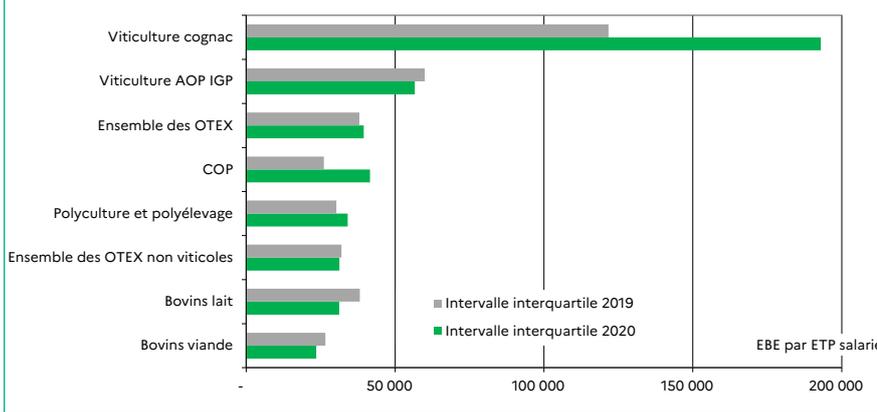
En moyenne toutes OTEX confondues, en 2020 la valeur médiane de l'EBE par ETP non salarié (partageant la population des exploitations en deux parts égales) est de 32 500 euros (34 800 euros en 2019). Pour 25 % des exploitations (premier quartile), l'EBE par actif non salarié est inférieur à 16 120 euros, mais il est de plus de 55 580 euros pour les 25 % ayant les résultats les plus élevés (dernier quartile).

Pour le Cognac, après une année

2019 où les résultats étaient en baisse, ceux-ci repartent à la hausse. Du fait de la grande hétérogénéité des rendements, la dispersion de l'EBE par ETP non salarié s'accroît aussi chez les céréaliers.

La part des exploitations viticoles AOP-IGP avec un EBE par ETP non salarié négatif passe de 29 % en 2019 à 34 %, alors qu'elle reste stable pour le reste de la France (7 %).

Figure 3 - La dispersion s'accroît pour les COP et surtout en viticulture Cognac



Source : Agreste - RICA

Des subventions cruciales dans certains secteurs

Les subventions contribuent à réduire les disparités de résultats entre productions. En 2020, les exploitations de Nouvelle Aquitaine bénéficiaires reçoivent en moyenne 30 792 euros (28 815 euros en 2019), ce qui représente 15 % du produit courant.

Avec le confinement, la fermeture des bars et restaurants ainsi que la crise des vins de Bordeaux, les viticulteurs se sont retrouvés avec des stocks de vin à écouler. Certains d'entre eux ont donc eu recours à l'aide à la distillation de crise. Aussi même si, comparativement à d'autres OTEX, le montant moyen des aides perçues est faible (11 860 euros soit 6% du résultat courant), il s'accroît de 33 %

Tableau 2 - Principales caractéristiques des subventions versées aux exploitations agricoles bénéficiaires, en euros 2020

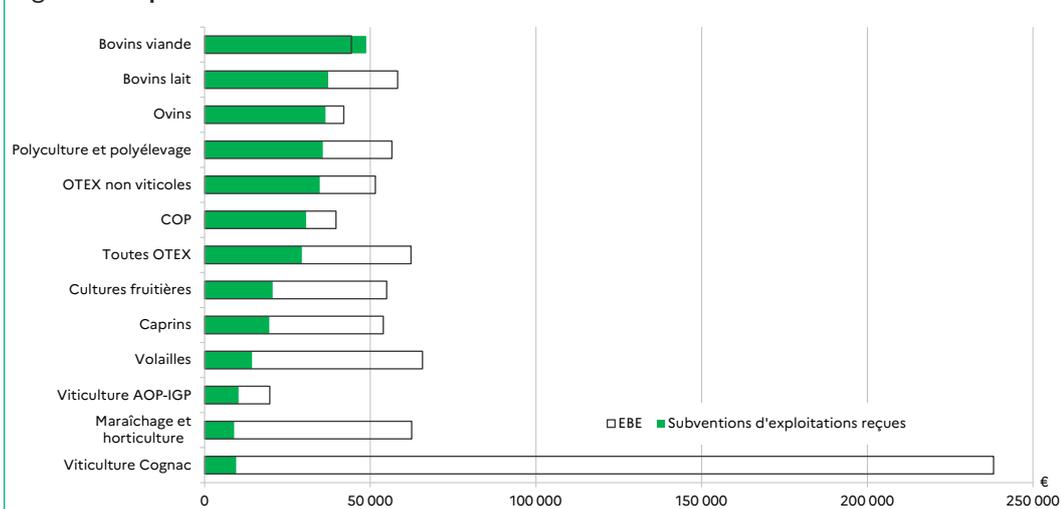
Orientation technico-économique	Bénéficiaires de subventions	Montant moyen en euros 2020	% d'exploitations avec EBE négatif si absence d'aides	% produits courants
Bovins viandes	100 %	48 774	60 %	38 %
Ovins	100 %	36 523	46 %	36 %
Caprins	100 %	19 528	8 %	34 %
Bovins lait	100 %	37 338	32 %	16 %
COP	100 %	30 617	44 %	20 %
Toutes OTEX	95 %	30 792	36 %	15 %
Viticulture Cognac	94 %	10 127	3 %	2 %
Volailles	89 %	16 073	2 %	5 %
Fruits	89 %	23 135	19 %	11 %
Viticulture AOP ou IGP	87 %	11 860	36 %	5 %
Maraichage-Horticulture	74 %	12 087	15 %	6 %

Source : Agreste - RICA

pour les vin AOP-IGP. Le pourcentage d'exploitations en vin AOP-IGP ayant

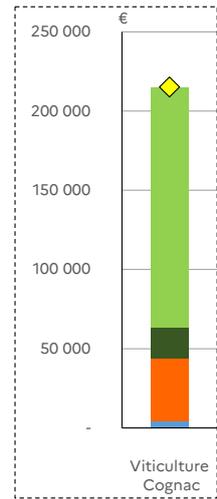
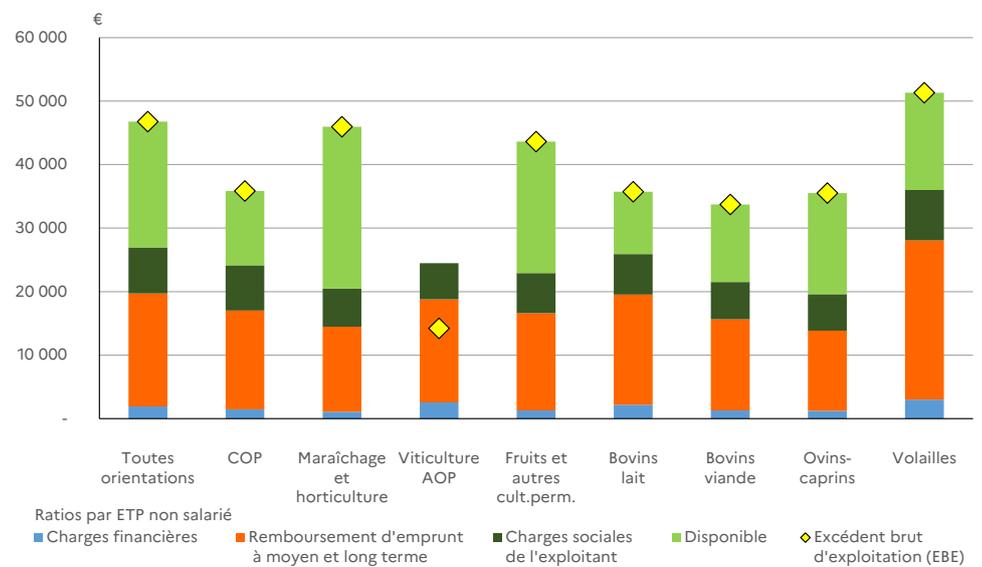
bénéficié d'une subvention passe de 76 % en 2019 à 87 % en 2020.

Figure 4 - Le poids des subventions dans l'EBE en 2020



Source : Agreste - RICA

Figure 5 - Solde disponible par actif non salarié en 2020 selon l'orientation productive



Source : Agreste-RICA

Diminution des ressources disponibles

Une fois les charges financières, les annuités d'emprunts à moyen et long terme et les cotisations sociales de l'exploitant déduites de l'EBE, les exploitations peuvent dégager des

ressources disponibles. Ce solde disponible permet de rémunérer l'exploitant et de développer l'exploitation en investissant (autofinancement pouvant être complété par un éventuel recours à l'emprunt). Le solde disponible moyen par UTANS est de 19 800 euros toutes

orientations confondues. Il présente une baisse de 4 % par rapport à 2019 (- 13 % au niveau France) et varie fortement selon les productions. Chez les viticulteurs AOP-IGP, pour la deuxième année consécutive, l'EBE est insuffisant pour dégager des ressources disponibles.

Qu'est-ce que le RICA ?

Le réseau d'information comptable agricole (Rica) est une enquête annuelle, harmonisée au niveau de l'Union européenne. Elle collecte des données comptables et technico-économiques détaillées d'un échantillon d'exploitations « moyennes et grandes », c'est-à-dire celles possédant une PBS supérieure ou égale à 25 000 €.

Les données collectées permettent notamment d'analyser la diversité des revenus et celle de leur formation, de dresser des diagnostics économiques et financiers et de simuler l'impact des politiques publiques. Cette enquête permet de comparer les résultats obtenus pour les différents types d'agriculture européenne.

Les résultats de l'exercice 2020 reposent sur un échantillon de 1 090 exploitations pour la Nouvelle-Aquitaine, et 7 125 pour la France métropolitaine. Ils représentent respectivement 45 406 et 289 769 exploitations dites « moyennes ou grandes ». Les résultats sont diffusés si le nombre d'exploitations de l'échantillon RICA est supérieur à 20.

Pour en savoir plus :

Site AGRESTE : <https://agreste.agriculture.gouv.fr/agreste-web/disaron/Pri2106/detail/>

Site DRAAF Nouvelle-Aquitaine : <https://draaf.nouvelle-aquitaine.agriculture.gouv.fr/Essentiel-no-25-Resultats>



www.draaf.nouvelle-aquitaine.agriculture.gouv.fr
www.agreste.agriculture.gouv.fr

Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt
 Service régional de l'information statistique, économique et territoriale
 Le Pastel - 22 rue des Pénitents Blancs - CS 13916 87039 LIMOGES CEDEX1
 Tél : 05 56 00 42 00
 Courriel : contact.sriset.draaf-nouvelle-aquitaine@agriculture.gouv.fr

Directeur régional : Philippe de GUENIN
 Directeur de publication : Pierre ETCHESSAHAR
 Rédactrice en chef : Véronique DELGOULET
 Rédactrice : Catherine HARDY
 Composition : Sriset
 Dépôt légal : À parution ISSN : 2644-9668 © Agreste 2022